



Règlement Intervtt 2016

1. Organisation

L'Office du Sport de Villeurbanne et l'office Municipal des sports de Vaulx en Velin, les villes de Décines, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin et Villeurbanne et la SPL Segapal organisent la 25^{ème} édition de l'Intervtt, version totalement toquée, le dimanche 16 octobre 2016.

2. Recommandations générales

Les participants s'engagent dans le meilleur esprit sportif à parcourir la distance à vélo par l'itinéraire prévu et à respecter le code de la route pour les parties goudronnées du parcours, sous peine de mise hors d'épreuve.

3. L'épreuve

L'Intervtt est ouverte à tous.

Pour les formules rando 10 et 20 km et Rando vtt Orientation, pas besoin de certificat médical. Néanmoins, nous vous conseillons de vous rapprocher d'un médecin pour vérifier votre aptitude générale à la pratique du VTT. Les parcours ne sont pas chronométrés et il n'y a pas de classement.

Epreuve Rando 10 km : chaque participant se verra remettre le Jour de l'Intervtt un livret afin de résoudre l'énigme. Les départs seront donnés toutes les 30 minutes de 9h30 à 11h30. Merci de bien prendre le départ à l'horaire choisi lors de votre inscription. Le parcours sera balisé à l'aide de flèches.

Epreuve Rando 20 km : chaque participant se verra remettre le Jour de l'Intervtt un livret afin de résoudre l'énigme. Les départs seront donnés toutes les 30 minutes de 9h30 à 10h30. Merci de bien prendre le départ à l'horaire choisi lors de votre inscription. Le parcours sera balisé à l'aide de flèches.

Epreuve Rando VTT Orientation : chaque participant en individuel ou chaque équipe se voit remettre le Jour J une carte et un carton de contrôle. Les points de passage sont matérialisés sur la carte par des ronds rouges et sur le terrain par une balise orange et blanche munie d'une pince de poinçonnage avec laquelle il convient de perforer le carton de contrôle. Les participants à la Rando VTT Orientation peuvent prendre le départ de 9h30 à 10h30. Les participants doivent se rendre à chaque point de passage dans l'ordre défini par les organisateurs. Un ravitaillement est prévu sur le parcours de la Rando VTT Orientation uniquement.

4. Les concurrents

Ils s'engagent à se soumettre au règlement par simple fait de participer à l'épreuve et en cochant avoir lu et accepté le règlement sur le formulaire d'inscription en ligne. Une autorisation parentale est obligatoire pour les concurrents mineurs de plus de 14 ans souhaitant participer seul à l'Intervtt. Il incombe aux participants de souscrire une assurance Responsabilité Civile.

Chaque participant doit être capable de se déplacer en autonomie, à pied, à VTT, d'apprécier les risques et d'adapter sa vitesse et sa technique.

Les participants à la Rando VTT Orientation doivent être en capacité d'interpréter les indications de la carte fournie par l'organisation.

Les concurrents inscrits en Groupe doivent obligatoirement participer à la même épreuve (Rando 10 km, Rando 20 km ou Rando VTT Orientation).

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

5. Matériel

Les embouts de guidon devront être rebouchés

Absence totale de parties saillantes

Béquille Bloquée

Freins en parfait état de fonctionnement

Le port d'un casque rigide et homologué est obligatoire sur la totalité du parcours, sous peine de mise hors d'épreuve

Chaque concurrent doit porter le marquage (plaque de vélo) fourni par l'organisation, sans y apporter aucune modification.

6. Sécurité

Une équipe composée de médecins, de secouristes et de sapeurs-pompiers, encadre la manifestation. Aucune aide extérieure n'est autorisée. Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité Civile. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, en cas de vol, de détérioration de matériel ou d'équipement individuel pendant la durée de l'épreuve.

7. Délais

Fermeture du contrôle d'arrivée et levée du dispositif de sécurité à 14h00.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

8. Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les clichés et vidéos avec leur image faits le jour de l'épreuve, à des fins de promotion de la manifestation, sur tout type de support.